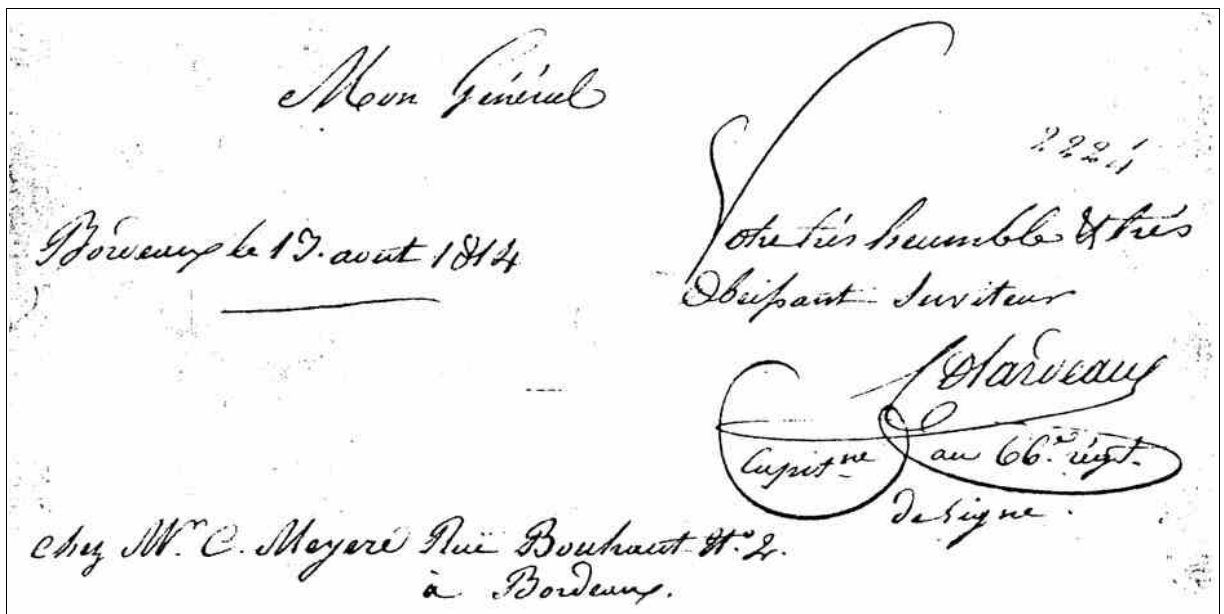


Pierre Colardeau de Saintonge (1769-1815) : Un soldat de la Révolution et de l'Empire

Par Françoise Bougenot

Pierre Colardeau fut de ces soldats de la Révolution et de l'Empire que les livres d'histoire n'ont pas retenu. Un parmi des milliers. Grâce à lui, l'épopée livresque s'incarne. Je retrace ici le tragique parcours qui le mena aux Antilles porter la Révolution, puis en Angleterre où il resta prisonnier quatre ans et enfin dans son pays natal devenu pour lui « étranger ». (...)

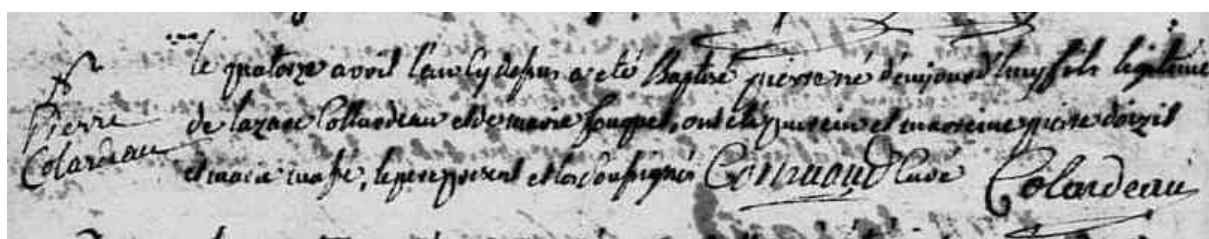


Extrait d'une lettre envoyée par Pierre Colardeau au Général Villatte.

Pierre Colardeau, natif de de Saintes, en Saintonge, était le fils d'un « instituteur de la jeunesse »

Pierre Colardeau (ou « Collardeau », patronyme dérivé de Nicolas) naquit et fut baptisé le 14 avril 1769 à Saintes, dans la paroisse Saint-Vivien. Ancienne cité gallo-romaine, Saintes était alors centre religieux et capitale de la Saintonge. Marquée par les guerres de religion au XVI^e siècle, elle s'embellit au XVIII^e siècle grâce à un nouveau plan d'urbanisme et une politique de grands travaux. De grandes artères rectilignes y furent percées, des hôtels particuliers bâtis. En 1790, la ville d'environ huit mille quatre cents habitants devint chef-lieu du département de la Charente Inférieure, et le resta jusqu'en 1810.

À soixante kilomètres au nord ouest, la Rochelle s'adonnait au trafic colonial. À mi-chemin, Rochefort se développait autour de l'arsenal et du port militaire créés par Colbert en 1666. (...)



Acte de baptême de Pierre Colardeau.

La mère de Pierre s'appelait Marie Fouquet. Son père, Pierre Lazare, était « instituteur de la jeunesse », métier souvent exercé par des jeunes appauvris ou au ban de leur famille. Est-ce lui qui apprit à Pierre à écrire, et même à très bien écrire à en juger par les lettres parvenues jusqu'à nous ?

Ce terme « d'instituteur » fut employé à partir de la seconde moitié du XVIII^e et ne se généralisa qu'après 1789. Les maîtres, ou « régents », se distinguaient des 63 % de Français, qui entre 1786 et 1790, étaient analphabètes, incapables même de signer (...) Dans les campagnes, ils vivaient misérablement. En ville, c'était un peu mieux, avec un réseau d'écoles primaires plus denses. Leurs mœurs et « doctrine » étaient agréés par le curé de la paroisse car l'enseignement primaire était le moyen pour l'Église de conduire les fidèles au salut.

Dans la table des baptêmes et des sépultures de Saintes, la paroisse St-Eutrope est celle où apparaissent le plus de Collardeau. (...)

Le patronyme disparaît longtemps des registres, jusqu'au baptême de Pierre, en avril 1769, paroisse Saint-Vivien. Comme si la famille avait disparu. Aucune trace du mariage de Lazare ou de naissances : soit Pierre fut leur unique enfant ; soit les autres ne naquirent pas à Saintes ; soit les registres sont incomplets.

Ces données, recoupées avec ce que l'on sait des conditions d'exercice du métier d'instituteur, permettent d'imaginer que Lazare quitta Saintes dans sa jeunesse pour une carrière... de soldat ? De marin ? Puis qu'il se maria sur le tard, revint à Saintes et, sans fortune, devint instituteur (...).

Pierre s'engagea dans une carrière militaire à l'orée de la Révolution et de la guerre navale contre l'Angleterre

L'année où Pierre eut quatorze ans, la région connut de mauvaises récoltes et des disettes. L'adolescent s'embarqua-t-il dès lors comme mousse afin de ne plus être une charge pour ses parents ? Mais la qualité des lettres qu'il laissa m'incite à croire qu'il poursuivit son instruction jusqu'au collège. Peut-être celui du quartier Saint-Pierre, le plus ancien de Saintes.

À dix-sept ans, en 1786, sous Louis XVI, il entra dans la 8^e division du Corps Royal de la marine, dans l'artillerie. Ce corps existait depuis 1772 et était composé de huit régiments des ports, dont celui de Rochefort.

Pierre, affecté à l'artillerie, fut chargé de l'entretien et du maniement des canons à une époque cruciale de l'histoire de la marine. L'artillerie des XVII^e et XVIII^e siècles n'avait guère évolué, explique Jean Boudriot, spécialiste de la marine de guerre. « Les vaisseaux se tenaient sur cinq rangs et seuls les trois premiers étaient composés de vaisseaux destinés à combattre en ligne, avec une artillerie de 50 à 110 canons, répartis en batteries ou étages (complétés) par une artillerie de petit calibre, installée à découvert sur le haut des vaisseaux et n'ayant qu'un rôle très secondaire ».

Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que la marine française monta en puissance. À partir de 1786, sous l'impact de la guerre d'Amérique, le matériel fut modernisé et les bateaux uniformisés. La stabilité et la puissance de frappe de la marine française devait lui permettre de dominer sa rivale anglaise, alors que les combats navals prenaient leur caractéristique de guerre totale et sans merci. Le film « Master & Commander : The Far Side of the World », de Peter Weir, avec l'acteur Russell Crowe, en donne une idée.



Artilleurs de l'époque des guerres navales napoléoniennes. (<http://www.thedearsurprise.com>)

À la faveur des guerres révolutionnaires et de l'Empire, Pierre monta vite en grade. Il ne fut pas le seul. Pendant le Consulat et l'Empire, « les nobles, qui avaient pratiquement le monopole des postes d'officiers avant la Révolution, ne constituent plus que 8 % du groupe » remarque l'historien Pierre Lévêque. « La place importante des anciens officiers du commerce explique que 37 % des lieutenants de vaisseau sont issus des milieux du négoce. Les fils de militaires, surtout de marins, sont nombreux également (13 %). Les anciens marins et officiers marinières proviennent de milieux plus modestes. Dans ce groupe on rencontre des fils d'artisans ou de petits commerçants. Par contre, les jeunes gens débutant

leur carrière comme aspirants appartiennent à des milieux sociaux plus aisés et sont fils de négociants, d'avocats ou de propriétaires.»

Pierre semble avoir commencé au bas de l'échelle. Ses états de services sont conservés aux archives de la guerre. Au service du 66^e régiment d'infanterie de ligne, il fit en 1792 et 1793 diverses campagnes, « tant à Saint-Domingue que sur les bâtiments de l'État ». Puis « celles de la Guadeloupe de 1794 jusqu'en l'an 1810 et s'est trouvé aux diverses actions qui ont eu lieu. » En 1793, il devint caporal. Puis 4^e lieutenant dans la 4^e compagnie d'artillerie de la Guadeloupe, puis capitaine. Il servit « jusqu'à l'époque de la révolte des nègres du 29 vendémiaire an X ». Il fut ensuite chargé du service de l'arsenal à Pointe-à-Pitre, jusqu'au 3 fructidor an X, puis incorporé au même grade dans la 66^e brigade de ligne où il servit jusqu'en 1810, « époque de la prise de la colonie par les Anglais ». Il fut alors « conduit prisonnier de guerre en Angleterre. »

Pierre participa aux « campagnes » à Saint-Domingue en 1792 et 1793, puis à celle de Guadeloupe, où il fonda sa famille

La Révolution française exacerba les rivalités entre l'Angleterre et la France aux Antilles. Le roi George III détenait déjà la Martinique et se lança à la conquête des autres îles françaises. De plus, le gouvernement français dut faire face à Saint-Domingue (future Haïti), à « la révolte des noirs ». Ce qui débuta en août 1791 avec le massacre de plus de mille blancs et l'incendie d'habitations, se transforma, sous l'influence de personnalités comme Toussaint Louverture, aidé par les Espagnols, en une guerre de libération. La Convention dépêcha un commissaire civil de vingt-neuf ans, Léger-Félicité Sonthonax, pour stabiliser la colonie, maintenir le contrôle français et faire appliquer l'égalité de droits entre blancs et gens de couleur décidé en France. Sous son commandement, je le présume, un certain Pierre Colardeau... (...)

Pierre se rendit-il ensuite directement en Guadeloupe ? Ou rentra-t-il en France brièvement avant d'en repartir ? En effet, devant la menace anglaise, la Convention affréta une escadre. Elle était composée d'un bataillon de huit cents sans-culottes formé à Espelette dans les Basses-Pyrénées et provenant de différentes compagnies franches, deux cent cinquante canonniers répartis dans deux compagnies d'artillerie formées à Rochefort et une compagnie de ligne de cent vingt hommes. (...)

Pierre, caporal depuis l'an II (1793), fut-il de l'expédition ? Côtaya-t-il Victor Hugues, commissaire de la République accompagné de la guillotine qui devait couper tant de têtes en Guadeloupe ? Probable, puisqu'en l'an III, il était en Guadeloupe. (...)

À l'arrivée de l'expédition, en juin 1794, l'île était aux mains des Anglais. Le gouverneur britannique disposait de quatre mille soldats et de l'appui des planteurs qui pouvaient s'aider d'une partie des noirs et des gens de couleur. Pourtant, en six mois, contre toute attente, Hugues retourna la situation. Il s'appuya sur une armée de troupes régulières et de corsaires où les noirs comme les blancs accédaient à de hauts postes. Ce fut le cas de Magloire Pelage, Louis Delgrès ou Joseph Ignace. Le décret d'émancipation joua son rôle car les esclaves libérés participèrent à la lutte contre les Anglais qui capitulèrent en décembre 1794.

Un an et demi plus tard, le 3 fructidor IV (20 août 1796), Pierre Colardeau se maria à Pointe-à-Pitre avec Marie Anne Haidon, marchande et fille d'un cordonnier de Saint-Cloud. Les témoins du mariage étaient militaires. Marie Anne était nouvelle sur l'île, sans doute « engagée comme marchande par la famille Levillain (voir les parrainages des enfants) »

précisent les responsables de l'association Généalogie et Histoire de la Caraïbe (G.H.C.) Pierre « officier d'artillerie » de vingt-quatre ans et « son épouse » de vingt-deux ans furent recensés au Port de la Liberté (Pointe-à-Pitre) le 6 thermidor V (24/07/1797). En 1797, ils eurent un premier enfant, Victoire Aglaë. Puis, fin 1798, François, qui vit le jour rue de la Convention et fut déclaré deux ans plus tard, en même temps que sa sœur cadette Aimée, née maison du citoyen May, rue de la Victoire. En 1801 naquit Thérèse.

Pierre connut la période révolutionnaire puis le retour à l'ordre colonial ancien sous Bonaparte

En 1798, Victor Hugues fut destitué et remplacé. Le 18 brumaire (novembre 1799) Bonaparte prit le pouvoir en France. C'était la fin du Directoire et le début du Consulat. L'étau se resserra sur les hommes de couleur et les anciens esclaves. En 1803, le retour de l'ancienne politique fut scellée.

Pourtant, d'octobre 1801 à mars 1802, lors de « la révolte des nègres », la Guadeloupe frôla la possibilité de séparer son destin de celui de la France, à l'instar de Saint-Domingue/Haïti. En mai 1801, le capitaine général Lacrosse aux ordres de Bonaparte arriva dans l'île. Il proclama qu'il n'y aurait pas de retour vers le passé mais instaura dans l'armée et dans la société un climat de paranoïa. Ainsi, dès juin, relate le chroniqueur Peyreleau, il dénonça des complots et procéda à des arrestations, en particulier parmi les officiers de couleur, ceux-là même « qui avaient si bravement repris et défendu la colonie. Il fallut toute la prudence du colonel Pelage (un homme de couleur chargé d'appliquer la politique de Lacrosse, NDA) pour prévenir une insurrection. (...)

Lacrosse autorisa aussi les émigrés à rentrer, à la grande inquiétude de ceux qui avaient pris leur place et leurs biens. Mais c'est surtout son attitude face à l'armée qui attisa les haines. En août, le général Béthencourt mourut. Pelage était en position de le remplacer mais fut recalé par Lacrosse en raison de sa couleur. Des conscrits de Basse-Terre se rebellèrent. Et c'est justement Pelage que Lacrosse envoya restaurer l'ordre, ce qu'il fit avec zèle, arrêtant et faisant juger les suspects.

Mais le 21 octobre 1801 éclata la « révolte des nègres ». « Les troupes se mutinèrent et offrirent le pouvoir à Pélage, qui avait toute la colonie derrière lui » explique Abenon. « Il pouvait se lancer dans un pronunciamiento à l'instar de Toussaint Louverture à Saint-Domingue. Pourtant il favorisa la fuite de Lacrosse qui menaçait d'être assassiné. Pélage hésitait : c'était un légaliste qui se refusait à un pouvoir révolutionnaire ; patriote sans doute attaché à la France, il se refusait à rompre avec elle. C'était un officier qui attendait les ordres de ses supérieurs. Continuellement, il s'efforça d'obtenir l'aval de Bonaparte, qui voyait en lui un Toussaint Louverture guadeloupéen. » (...)

En mai 1802, le rétablissement de l'ancien système colonial fut proclamé. Le titre de citoyen fut réservé aux seuls hommes blancs. Un an plus tard, le successeur de Lacrosse, le capitaine général Ernouf, paracheva la politique du Premier consul. Il promulgua l'édit du 16 juillet 1802 tenu secret jusqu'alors : les ex-esclaves furent désignés comme biens mobiliers. Les derniers rebelles furent pourchassés. Les libres durent fournir la preuve d'un affranchissement antérieur au décret de 1794. Sur environ quinze mille hommes libres, huit mille redevinrent esclaves mais sept mille furent reconnus libres.

Et Pierre Colardeau ? Jusqu'à « la révolte des nègres », il était capitaine dans la 4^e compagnie d'artillerie de la Guadeloupe. Il servit vraisemblablement sous Pelage en août 1801 pour soumettre Basse-Terre. Se rallia-t-il en octobre à la cause de l'insurrection des officiers de couleur en octobre ? Ou suivit-il le pouvoir en place : Lacrosse jusqu'à sa fuite à

Sainte-Lucie en octobre 1801 puis Pelage jusqu'en mai 1802 ? Il n'a sans doute pas contribué à réprimer Ignace et Delgrès car les bataillons impliqués dans cette bataille furent les 2^e et 3^e de la 66^e demi-brigade. (...)

L'été 1802, Pierre fut incorporé dans la 66^e brigade d'infanterie de ligne où il servit jusqu'en 1810. Toujours avec le grade de capitaine.

Prisonniers des Anglais, Pierre et son fils François furent arrachés à la Guadeloupe pour quatre années de captivité en Angleterre

Au début de l'Empire, la menace anglaise planait et la guerre de course reprit, mais la Guadeloupe devenait un endroit plutôt agréable... pour les blancs. Car la prospérité retrouvée se faisait au prix de la liberté et de l'égalité.

Le code civil ne s'appliquait ni aux esclaves ni aux libres. Ces derniers « ne pouvaient recevoir des blancs ni par donation entre vifs, ni par testament. Il leur était également défendu de reconnaître leurs enfants naturels et d'adopter, même les enfants de couleur. (...) » « Ces dispositions étaient donc plus sévères que celles du code noir, analyse l'historien Abenon. Les libres avaient moins de droits qu'en 1789, époque où ils pouvaient hériter des blancs et reconnaître comme enfants qui ils voulaient. » (...)

En octobre 1805, la Royal Navy, menée par le vice-amiral Nelson, remporta la bataille de Trafalgar contre la flotte napoléonienne. Dès lors, les Anglais furent maîtres de l'Atlantique. Ils soumièrent les îles françaises au blocus et la Guadeloupe connut la disette. Ernouf attaqua alors Saint-Barthélemy, l'occupa et la pilla.

En 1809, les Anglais s'emparèrent de la Martinique. Depuis la Guadeloupe, ils paraissaient si redoutables qu'on alla jusqu'à recruter des esclaves pour renforcer les troupes. « Les souvenirs de 1802 étaient encore proches et rien ne dit mieux la situation désespérée de l'île » selon Abenon. Mais cela fut en vain. En avril, les Anglais occupèrent Terre de Haut, aux Saintes. Le 21 mai, ils attaquèrent Basse-Terre. Le 19 septembre, ils étaient au Moule et le 18 décembre, à l'Anse à la Barque. Les cinq mille soldats de la colonie, dont plus de la moitié était constituée par le 66^e régiment, capitulèrent. Sous l'escorte de deux frégates anglaises, plus de quatre mille prisonniers français furent transportés en Grande-Bretagne. Parmi eux, Pierre Colardeau capitaine de 2^e classe au 66^e régiment d'infanterie de ligne et son fils François qui avait à peine onze ans.

Grâce à JFC, correspondant de l'association G.H.C. en Angleterre, nous avons pu reconstituer leurs années de captivité. Aux archives nationales de Kew près de Londres, JFC a déniché la date où Pierre fut fait prisonnier : le 8 février 1810, deux jours après la capitulation de la Guadeloupe. François devait être avec lui, mais n'est pas mentionné dans les registres. Le capitaine « Colardeau » du 66^e régiment embarqua, lui, sur le transport Colombine le 12 février 1810. « N'étant qu'un transport, destiné à rentrer en convoi, la Colombine n'a pas laissé de traces dans les dossiers de l'amirauté », précise JFC.

Les prisonniers de 1810 étaient issus du 66^e régiment d'infanterie, le seul que Napoléon avait laissé en Guadeloupe, avec quelques marins et corsaires. Certains officiers étaient accompagnés de leur épouse. Les officiers et les matelots étaient le plus souvent jetés à fond de cale par les écoutilles, écrit l'historien de la marine Philippe Masson. Ils se trouvaient entassés dans un local obscur, fétide, envahi par les eaux usées du navire avec pour toute nourriture du biscuit. Une vieille baille, vidée en principe tous les jours, permettait d'assouvir les besoins les plus élémentaires. Les marins anglais prisonniers n'étaient guère mieux traités.

JFC: « Colardeau a probablement débarqué à Plymouth ou Portsmouth. La « comptabilité » des prisonniers était tenue de façon assez précise, afin de se faire rembourser des frais de nourriture et d'entretien par le pays d'origine. Convention que Napoléon s'est empressé d'oublier ! Les prisonniers pris à la Guadeloupe, les Saintes, la Grenade, la Martinique etc. ont été redistribués dans plusieurs prisons, jusqu'en Écosse. Aucune trace de son fils... » Une fois en Angleterre, en mars 1810, les Colardeau vinrent grossir les rangs des 58000 prisonniers français déjà présents. Ils furent 72000 en 1814. Leurs conditions de détention dépendaient de leur chance et de leur rang.

Pierre et François furent-ils assez heureux, comme d'autres officiers, d'être « prisonniers sur parole », et donc de loger chez l'habitant dans un « cautionnement » ?

Il s'agissait, explique l'historien Masson, d'une petite agglomération qui regroupait de quatre-vingt à quatre cents captifs. Leur situation variait d'un endroit à l'autre. Généralement, ils pouvaient se promener dans un rayon d'un mille autour de leur résidence. Ils devaient payer leurs frais, y compris le logement, recevant du gouvernement anglais une indemnité alignée sur le revenu des plus pauvres parmi la population. En effet, le gouvernement de Bonaparte avait décidé, en 1799, de ne plus assurer l'entretien réciproque des prisonniers, qui se retrouvaient à la charge du pays qui en avait la garde. Les officiers de Marine recevaient quand même une demi-solde ; les officiers de l'armée de terre, rien du tout. Nombre d'officiers, réduits à la pension de famine que leur versait l'Angleterre, donnaient des leçons de danse, d'escrime, de langue, de musique ; certains ouvraient des restaurants ; d'autres fabriquaient et décoraient divers objets ; à Chesterfield, des chirurgiens opéraient et finirent par bénéficier d'un sauf-conduit pour regagner la France car ils faisaient concurrence aux chirurgiens britanniques !

En certains lieux, les prisonniers furent victimes de brimades et de violence. En d'autres, ils vécurent de manière convenable, voire agréable, participant à la vie locale, créant des liens d'amitié avec les Anglais et épousant parfois leurs filles ! Des liens solides se tissèrent parfois. Tout au long des guerres de la Révolution et de l'Empire, le nombre de ces cautionnements augmenta, allant jusqu'à cinquante-et-un. Limités au départ au bassin de Londres et au sud de l'Angleterre, ils s'étendirent au pays de Galles et à l'Écosse. Il fallait caser le nombre croissant de prisonniers sur parole, près de cinq mille en 1814, et les éparpiller sur le territoire pour réduire les risques d'évasion et de révolte.

Alors ? Prisonniers sur parole ? Cette intuition était la bonne. Le prouve une découverte de RR, correspondant de JFC, en février 2011 : « Lors de mes recherches sur la vie des prisonniers sur parole, je trouve Pierre et François Colardeau à Odiham en avril 1810. Ils venaient de Portsmouth et furent envoyés d'Odiham à Newtown, Montgomeryshire, en février 1812. »

Pierre fut « prisonnier sur parole » à Odiham, dans le Hampshire

Odiham est une très ancienne bourgade au sud-ouest de Londres, dans le Hampshire, région de la romancière Jane Austen (1775-1817). L'auteur d'*Orgueil et Préjugés* dut croiser de ces prisonniers français cantonnés dans divers villages des environs du sien, Chawton, à une quinzaine de kilomètres d'Odiham. Là, sur la route de Winchfield, se dresse un arbre magnifique appelé le *Frenchman's Oak*, le chêne du Français, car il marquait la limite du périmètre de promenade autorisé aux prisonniers français. Dans le cimetière de l'église, deux tombes de Français sont respectueusement entretenues. Sur l'une, on peut lire : « He was a prisoner of War. Death hath set him free. »

Les plus riches des prisonniers résidaient à l'hôtel le George » où s'arrêtait aussi la gentry, la bonne société anglaise. Mais la plupart étaient entassés dans le camp d'Odiham Chalk Pit (carrière de craie) ou dans les caves des maisons des habitants.



Le "George Hotel". Photo JLR, 2012.

« Le traitement des prisonniers on parole était très variable car il dépendait de l'agent responsable sur place de leur logement, habillement et alimentation » précise JFC. « Et les détournements de fonds étaient courants, sans parler des autorités françaises qui refusaient de payer les soldes. » La correspondance de l'automne 1800 entre le citoyen Otto, représentant la République à Londres et les commissaires du Transport Board donne un aperçu des conditions de vie misérables et de « l'état déplorable » des prisonniers français dans les dépôts, « réduits à un état de maigreur affreux ». Otto déplorait l'insuffisance de la ration, les pauvres habits ne protégeant pas du froid, les conditions de couchage sur « des carreaux humides ou sur de la paille pourrie », la forte mortalité. « En un mot, ils n'ont d'autre espoir qu'un changement ou la mort. » En 1810, les conditions de vie n'étaient pas meilleures.

Est-ce parce que le nombre de places on parole était limité ou parce que les prisonniers non contraints au travail étaient redirigés vers d'autres camps que les Colardeau quittèrent Odiham le 11 février 1812 pour la ville galloise de Newtown ? (...)

À Newtown, les Colardeau furent encore prisonniers sur parole. On le sait en raison de la tentative d'évasion ultérieure de Pierre. Sur différents registres est mentionnée sa qualité de prisonnier sur parole à Newtown. Mais les registres de prisonniers de Newtown ont disparu. « La liste habituelle des prisonniers, tenue par M. Thomas Drew, l'agent à Newtown, ne se trouve pas dans nos archives nationales » précise RR. « Quelques notes écrites par M. Dew

se trouvent à la bibliothèque nationale du pays de Galles, à Aberystwyth, mais ne mentionnent pas les Colardeau. » (...)

Après une tentative d'évasion, Pierre fut acheminé à Bristol et détenu à la prison de Stapleton

Les conditions de détention des Colardeau étaient-elles mauvaises ? Est-ce pour cela que Pierre essaya de s'évader ? Cette tentative est enregistrée dans les archives (ADM 105/45), ainsi que son nom dans la liste des « parole-breakers » en 1812 (ADM 105/61) et son dépôt à la prison de Montgomery. Pas de trace alors de François. « Malheureusement, il n'y a pas de registre complet des noms de tous les prisonniers dans la prison de Montgomery à cette date » écrit RR, « mais certains hommes peuvent être identifiés car le boulanger qui fournissait la prison devait lister les prisonniers et la quantité de pain apportée à chacun. Mais je ne trouve aucun Colardeau dans les archives, donc je présume que Pierre n'a passé que quelques jours dans cette prison, sans laisser de traces. » (...)

Suite à sa tentative de fuite, les conditions de détention de Pierre changèrent. Le capitaine aux yeux noisette (hazle eyes) fut d'abord détenu à Montgomery, à une dizaine de kilomètres de Newtown. Voici les détails du « *Report of a French Prisoner of War who has escaped from Newtown, the Eighth Day of August 1812* » : « *Received (...) 10 August 1812 | P. Colardeau | Captain | West Indies| Age : 42| 5 feet, 9 inches| Person : Well made| Visage : Long | Complexion : Dark | Hair : Brown | Eyes : Hazle (Hazel) | Marks or Wounds : None.* » Et c'est ainsi que près de deux cents ans plus tard, je découvre que Pierre, quarante-deux ans, était un brun aux yeux bruns de 1,71 mètre, ce qui était grand pour l'époque, qu'il était mince, que son visage était fin et qu'il avait la peau mâte, sans cicatrice.

REPORT of a French — Prisoner of War who has escaped from <i>Newtown</i> — the <i>Eighth</i> — Day of <i>August</i> — 1812													
Name.	Rank.	Ship or Corps.	Man of War, Privateer, &c.	Age.	Stature.		Person.	Visage.	Complexion.	Hair.	Eyes.	Marks or Wounds, &c.	Remarks.
					Feet.	Inches.							
<i>P. Colardeau</i>	<i>Captain</i>	<i>West Indies</i>		<i>42</i>	<i>5</i>	<i>9</i>	<i>well made</i>	<i>long</i>	<i>dark</i>	<i>brown</i>	<i>hazle</i>	<i>None</i>	
													<i>Retaken and lodged in Montgomery gaol - afterwards sent to Stapleton Prison on 10 Aug 1812</i>

Un agent anglais a signé et écrit à l'encre rouge la mention « *Retaken and lodged in Montgomery gaol. Afterwards sent to Stapleton Prison (...) 10 Aug 1812.* » Et le 28 août 1812, « Pierre alias Clordeau capitaine d'infanterie de l'armée française 44 ans natif de Saintes » arriva en provenance de Montgomery dans la prison de Stapleton, dans un faubourg de Bristol. Il fut interné sous le matricule 8037. Sur le registre de la prison, une nouvelle description physique de Pierre : *Stature : 5.61/2 /Person : Slender / Visage & Complexion : Thin & Dark / Hair : Brown / Eyes : Brown / Marks or Wounds : None.*

Stapleton était l'une des principales prisons pour Français (...). En 1814, à la fin du conflit, près de 45000 détenus étaient entassés dans ces véritables places fortes.

L'écrasante majorité des détenus étaient de simples matelots et soldats. Leurs conditions de détention étaient concentrationnaires, au moins jusqu'en 1810, avec un quotidien de brimades, de malnutrition, de maladies, de promiscuité et d'ennui. Après 1810, la mortalité y

était toujours élevée même si d'après Masson « les prisons offrent des conditions d'existence généralement supportables, voire même parfaitement acceptables. Si d'un bout à l'autre de l'Angleterre, les aspects matériels sont en principe les mêmes, le comportement des gouverneurs, des gardiens ou des soldats et des fournisseurs entraîne des différences sensibles.

Les réactions des détenus jouent encore un rôle considérable. Ne survivent vraiment, ne préservent leur intégrité physique que les prisonniers qui se livrent à un travail intellectuel ou manuel, ou qui se trouvent en mesure d'exercer une activité artistique ou de monter des spectacles ». Les officiers qui se retrouvaient dans ces prisons – souvent en punition d'une tentative d'évasion ou de rébellion – étaient une minorité. Leur sort était meilleur que celui des simples soldats et ils bénéficiaient d'un local particulier. Jugeons plutôt : le 28 août 1812, Pierre reçut un hamac, une paillasse, un traversin, une couverture. Le 21 mars 1813 : deux chemises. Le 21 mars 1814 : deux chemises. Après deux années de détention en semi liberté, le changement de régime fut rude !



Il fut libéré le 11 mai 1814 pour être acheminé en France, via Douvres. Son état de santé était mauvais mais au moins avait-il échappé au cauchemar des pontons ancrés en mer.

Ce type d'emprisonnement existait dans tous les états européens des XVII^e et XVIII^e siècles, y compris en France. Au début du XIX^e siècle, l'Angleterre possédait une cinquantaine de ces hulks sur lesquels survivaient quelque sept mille prisonniers. C'était, décrit Masson, de vieilles carcasses peintes en noir et rongées par les intempéries, ancrées les unes à côté des autres dans des baies marécageuses. Situé en partie au-dessous de la flottaison, l'entrepont était humide et envahi par les odeurs délétères de la sentine, refuge des eaux usées, où flottaient les cadavres de rats et d'animaux divers. La hauteur sous barrot ne dépassait pas 1,50 mètre ; les prisonniers vivaient courbés ou accroupis. Ne recevant qu'une demi-livre de pain, un quarteron de viande souvent pourrie et de l'eau saumâtre, ils se nourrissaient quand ils le pouvaient de chiens, de chats et de rats. L'eau n'était livrée qu'en quantités parcimonieuses et les hommes croupissaient dans la crasse. Le

manque de linge favorisait la prolifération de la vermine et le développement de maladies de peau. Certains prisonniers semblaient dans la déchéance physique, morale ou même la folie. (...)

« Le pays qui est devenu le mien, aujourd'hui et depuis longtemps, est la Guadeloupe »

Une fois libéré, Pierre – avec François ? – gagna Rochefort. Les Français assistèrent au débarquement pitoyable des prisonniers devenus « poitrinaires », souffrant de dysenterie et de sous-alimentation. C'était le cas de Pierre semble-t-il. Pour couronner le tout, après ses vingt-huit années de services, il fut mis en demi-solde. Fut-il victime du début de l'épuration des officiers de marine de Napoléon ? « Après la chute de ce dernier, l'épuration fut importante, tant pour des raisons matérielles que politiques » explique Pierre Lévêque. « En 1817, ce sont 47 % des officiers de marine qui sont à la retraite ou placés en inactivité. Nombre d'entre eux retrouvent un emploi dans la marine de commerce, carrière qui ne va pas sans danger. Parmi ceux qui continuent à servir dans la marine de guerre, on rencontre les futurs amiraux de la monarchie de Juillet. La plupart de ces officiers, qui avant la Révolution n'auraient pu parvenir à ce grade, sont attachés au régime. Les protestations d'allégeance lors du retour des Bourbons ne doivent pas nous tromper. »

Ainsi, le 22 juin 1814, dans une lettre adressée « à son Altesse Royale, Monsieur, Frère du Roi » Pierre réclama la Croix de Saint Louis, décoration créée par Louis XVI et rétablie par son frère, car « il désirerait emporter cette marque honorable (dans les colonies), qui le mettra au comble de ses vœux, et dira une preuve de son dévouement à la maison des Bourbons. »

Trois jours après, il réitéra sa supplique directement auprès de « Sa Majesté Louis Dix Huit Roi de France et de Navarre », arguant que cette décoration « sera un nouveau motif pour lui, Sire, de sacrifier le reste de ses jours pour le service de Votre Majesté. »

Pour évoquer des ancêtres aussi anciens, j'ai en général quelques dates et une filigrane historique. De Pierre Colardeau j'ai aussi un portrait esquissé par un bureaucrate anglais et des copies de lettres conservées au service historique de la Défense. L'écriture de Pierre, si telle est bien la sienne, était déliée. Il lançait les majuscules comme des oiseaux qui s'envolent. Le « capitaine au 66^e régiment » écrivit aux plus hautes autorités politiques et militaires. Ainsi, depuis Bordeaux, en août 1814, au lieutenant-général des armées du roi (j'ai conservé son orthographe) :

« Absent de France depuis 21 ans, mon propre pays m'est devenu étranger ayant perdu pendant cette absence absolument tous mes parents et toutes espèces de ressources ; le pays qui est devenu le mien aujourd'hui et depuis longtemps, est la Guadeloupe ou est encore ma femme et trois de mes enfants que je brûle de rejoindre. J'ose donc me flatter Mon Général, que votre sensibilité et votre justice s'intensifieront à un père de famille dénué ici de tous moyens et qui a à souffrir non seulement pour lui, mais encore pour son fils aîné qu'il a avec lui et qui quoiqu'injustement a souffert néanmoins cinq ans de captivité en Angleterre. »

Et Pierre de demander d'être employé dans son grade de capitaine dans le régiment de la Guadeloupe. Ses requêtes aboutirent puisqu'il reçut l'ordre de se rendre à Blaye en son régiment, devenu le 62^e, puis à la Guadeloupe. Mais, au moment du départ, l'accès au bateau lui fut refusé en raison de son état de maladie. Le jeune François, lui, embarqua sans doute. La priorité était réservée aux soldats, aux hommes de commerce et d'activité rentable, d'autant que le trafic des ports avait été réduit à presque rien en vingt-quatre ans

de guerres : en 1789, plus de 1000 bateaux quittaient la France en direction de la Guadeloupe ; en 1815, il n'y en avait plus que 47 dont 5 de la Rochelle.

Le 25 décembre 1814, le jour de Noël, Pierre s'adressa à « Monseigneur le Ministre de la guerre » pour donner sa nouvelle adresse à Rochefort, rue Saint-Jacques – actuelle rue Thiers – peut-être pour être contacté lors du départ d'une autre expédition.

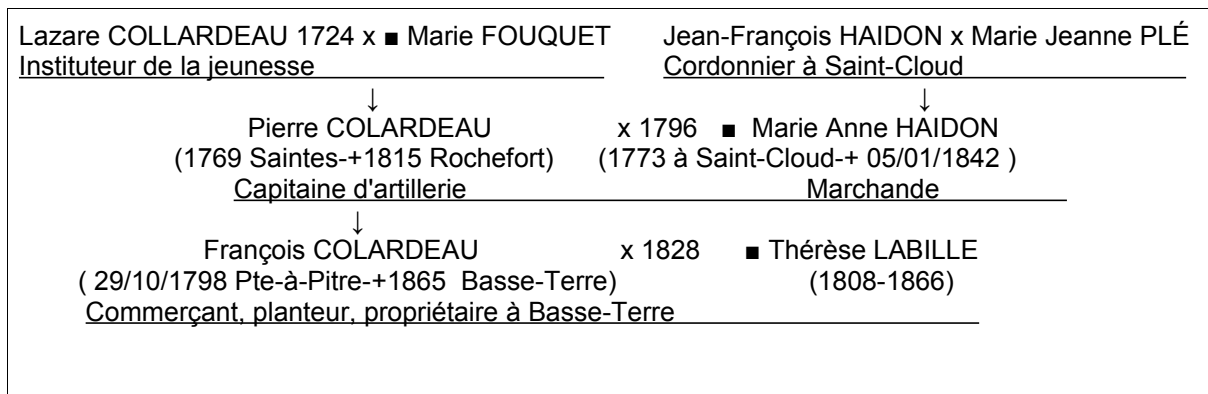
Le 24 janvier 1815, « retenu à l'hôpital en convalescence », il s'adressa au lieutenant général commandant supérieur à Rochefort :

« J'avais jusqu'au départ des Vaisseaux Le Maringo et le Superbe conservé l'espoir de faire partie des 3 bataillons qui vont à la Guadeloupe, mais l'état de ma maladie n'a pas permis à Monsieur le Colonel Vatuble de me conserver ma place, en conséquence je rentre de droit dans la classe des officiers en non activité.

Comme j'avais déjà reçu la lettre de Monsieur l'Inspecteur Général Comte Villatte qui m'autorisa à me retirer dans mes foyers pour y jouir de ma demi-solde, j'ai choisi Rochefort pour fixer provisoirement ma résidence, n'ayant d'autre foyer qu'à la Guadeloupe ou je viens de servir 17 ans et où j'ai encore mon épouse, quatre enfants et quelques propriétés qui tous souffrent de mon absence. »

Pierre réitéra ses offres de services pour « cette colonie ou toutes autres (...) le climat chaud, après y avoir séjourné longtemps, convient beaucoup mieux pour ma santé que celui d'Europe. Je regrette beaucoup Mon Général, de ne pouvoir aller vous rendre mes devoirs de vive voix, mon état de maladie me retenant encore à l'hôpital (...) J'ai l'honneur d'être, Mon Général, Votre très humble et obéissant serviteur, Colardeau. » Sous la signature, en plus petit : « capitaine d'infanterie ».

Malgré la modernité des soins de l'école de médecine navale de la ville de Rochefort, Pierre dépérit. En juin 1815, à l'âge de quarante-six ans, son décès fut constaté par un lieutenant des douanes et un aubergiste dit « son ami ». Un an après sa libération des geôles anglaises, loin des siens, le capitaine Colardeau mourut décoré de la légion d'honneur sur cette terre française qui lui était devenue « étrangère ». (...)



Sources :

- GÉNÉALOGIE ET HISTOIRE DE LA CARAÏBE (G.H.C.) : bulletins de l'association.
- Actes et documents collectés aux A.D.G. (archives départementales de Guadeloupe), au C.A.O.M. (centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence), au Service historique de la Défense et sur les archives en ligne de la Charente Maritime et de Guadeloupe.
- Actes et documents collectés par le correspondant de G.H.C. à Londres aux archives nationales de Kew.

– « Bulletin de la société des Archives Historiques de Saintonge et de l'Aunis » sur Gallica.

– « Les vieilles troupes de marine », <http://tdm.vo.qc.ca/>

– Odiham Village History : <http://geneology.50megs.com/odihamvh.htm>

– *Prisoners of War in Britain, 1756 to 1815, a Record of their Lives, their Romance and their Sufferings*, ABELL Francis, Humphrey Milford Oxford University Press, 1914, pp. 359 – 360 Newtown. <http://www.ebooksread.com/authors-eng/francis-abell.shtml>

ABENON Lucien-René, *Petite histoire de la Guadeloupe*, L'Harmattan, 1992.

BOYER-PEYRELEAU, *Les Antilles Françaises*, Librairie de Béchét Ainé, 1823.

BOUDRIOT Jean, « Artillerie et vaisseaux royaux » in Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 1998 in *Les marines de guerre européennes : XVII^e-XVIII^e siècle*.

CARPENTIER Alejo, *Le siècle des Lumières*, Gallimard folio, 1962.

FRASANS (de) Hyppolyte, LANGLOIS Jean Thomas, *Mémoire pour le chef de brigade Magloire Pélage et pour les habitants de la Guadeloupe*, publié par Desenne, 1803. Copie de l'exemplaire de la New York Public Library, Numérisé le 24 janvier 2006 par Google.

FROESCHLÉ Michel, *L'école au village*, Serre Éditeur, Nice 2004.

HALPERN Jean-Claude, « Léger-Félicité Sonthonax. La première abolition de l'esclavage. La Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue » in :

« Annales historiques de la Révolution française », n° 345, mis en ligne le 8 juillet 2008. <http://ahrf.revues.org/document7273.html>. Consulté le 1 octobre 2009.

LACOUR Auguste, *Histoire de la Guadeloupe*, 1855, rééditée en 1988

LÉVÊQUE Pierre, « Les officiers de marine du premier Empire » in Annales historiques de la Révolution française, n° 316, mis en ligne le 3 mai 2006. Consulté le 14 mai 2009. <http://ahrf.revues.org/document1814.html>.

MASSON Philippe, *Les sépulcres flottants. Prisonniers français en Angleterre sous l'Empire*, Ouest France Université, 1987.

RÉGENT Frédéric, *Esclavage, métissage, liberté, la Révolution française en Guadeloupe 1789-1802*, Grasset, 2004.

Wikipédia pour l'histoire de la commune de Saintes.